



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du CŒUR-DE-LA-GATINEAU

CANADA

Province de Québec

Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mardi 16 septembre 2025, à 18h, à la salle des Hauts-Bois, de l'école située au 11, chemin de Blue Sea, à Gracefield.

Sont présents à cette assemblée :

Mmes: Tina Di Stefano, Tracy Montreuil, Célyna Hoffman, Isabelle Plante, Geneviève Martin, Josianne Boileau, Line G. Mercier, Andrée Lafontaine, Adrienne Perrin, Éric Lacaille, Katherine Fiset et Chantal Lefebvre-Céré.

Est également présente : Marilyn Morin.

Absent(e)s : Annabel Turpin-St-Jacques, Charlie Martin, Sophie Patry, Annabel Millar et Annick Vallières.

1. Mot de bienvenue et signature des présences

Mesdames Di Stefano et Montreuil souhaitent la bienvenue et demandent de signer la feuille de présence.

2. Parole au public

Aucun.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Montreuil propose d'ajouter à l'ordre du jour l'ajout d'une activité concernant les élèves de 5^e et 6^e année au pavillon Reine-Perreault.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Adrienne Perrin et appuyée par Josianne Boileau.

4. Lecture, adoption et suivis au procès-verbal du 26 mai 2025

Madame Di Stefano nous demande si nous avons pris connaissance du procès-verbal.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Isabelle Plante et appuyée par Adrienne Perrin.

5. Adoption du budget 2025-2026

Mmes Di Stefano et Montreuil expliquent le budget pour l'année 2025-2026.

Malheureusement les membres n'ont pas approuvé le budget puisqu'il manquait des explications plus approfondies ainsi que nous n'avons pas le comparatif de l'an dernier.

6. Approbation à la sortie au camping pour les élèves de 5^e et 6^e année pavillon Reine-Perreault

Madame Perrin explique la sortie au camping qu'elle fait chaque année en septembre au Carpe Diem pour les élèves de 5^e et 6^e année du pavillon Reine-Perreault.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU**

Considérant la Loi sur l'instruction publique (LIP) no 87, laquelle stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;

Considérant les situations et contextes présentés ;

Considérant les recommandations de la direction d'école ;

Entendu que si en cours d'année, des activités à caractère pédagogiques se présentent et qu'ils ne sont pas sur la liste approuvée par le conseil d'établissement, la direction communiquera l'information aux membres pour avoir leur approbation pour l'ajout à la liste des sorties éducatives, sauf si la tenue du conseil d'établissement précède la date de l'activité nécessitant une modification à l'horaire régulier;

Il est proposé par Célyna Hoffman, appuyé par Josianne Boileau, et résolu que le conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau approuve la programmation proposée par la directrice de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

RÉSOLUTION # 003 : 24-25.043

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Chantal Lefebvre-Céré et appuyé par Isabelle Plante, la levée de l'assemblée à 18h54.

Résolution : 003 : 24-25.044

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Katherine Fiset, présidente
MM 2025-09-22

Tina Di Stefano, directrice